

Non à la criminalisation de l'activité syndicale !!

Patrice, secrétaire général du syndicat CGT de l'hôpital Tenon, était convoqué au tribunal de police de proximité, le vendredi 18 novembre 2011, pour répondre d'une plainte du responsable de la sécurité de l'hôpital Tenon.

La décision, après cette audience, sera donnée lors d'une délibération qui aura lieu le vendredi 25 novembre 2011.

Bilan de cette audition :

D'une part le syndicat CGT de Tenon tient à remercier tous les camarades de l'UD de Paris, de l'UL du 20^e arrondissement et l'USAP CGT qui ont permis un superbe rassemblement devant le tribunal et a ainsi apporté un soutien moral important pour notre camarade ! C'est la démonstration de l'importance de la solidarité interprofessionnelle.

Notre avocat a fait une plaidoirie exemplaire démontrant bien :

- la criminalisation de l'action syndicale pour faire taire les revendications à partir d'une plainte individuelle
- la notion de sujétion hiérarchique des témoins du chargé de sécurité
- la prise de position de l'AP-HP contre Patrice par la prise en charge de l'ensemble des frais du plaignant par l'administration et la demande d'une « condamnation de principe ».

Mais ils se trompent s'ils pensent nous faire peur !

Par l'action, l'interprofessionnelle (UL et UD de Paris), ainsi que l'Union Syndicale (USAP-CGT) poursuivons ensemble, cette lutte contre la répression syndicale.

Nous continuerons à soutenir notre camarade, à renforcer notre organisation pour les luttes futures. Soyons nombreux autour de Patrice, vendredi 25 novembre 2011.

Amplifions la poursuite des signatures de la pétition de soutien dans tous nos établissements !

Nous appelons à nouveau, à un large rassemblement lors du délibéré :

vendredi 25 novembre à 13h00

au tribunal de police

11 rue de Cambrai 75019 Paris

Le lundi 21 novembre 2011